

Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables pour les élévations à titre exceptionnel.

Décret n° 2025-353 du 14 août 2025.

Sont élevées, à titre exceptionnel, dans l'ordre du dévouement congolais :

A la dignité de grand-officier :

- Mme **SIANARD (Marianne)**
- Mme **ADOU-NGAPI (Corneille)**

Sont nommés, à titre normal, dans l'ordre du dévouement congolais :

Au grade de commandeur :

- M. **OSSETE (Gabriel)**

Au grade d'officier :

- M. **NDE-LEYABA (Rodrigue)**